

## PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2024-2025

ÉCOLE : École élémentaire Ronald-Marion  
DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2025

EN DATE DU : 2024-10-01  
DATE DE RÉVISION : Octobre 2025

### MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève :

Nom de la direction de l'école : Samira Jaouad

Membre du personnel enseignant : Monique Agbodjalou

Membre du personnel non-enseignant : Pascale Nguessan

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Mashoul Yaro, Sakinatou

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : *Choisissez un élément.*

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Djenane Douglas

#### 1. Énoncés de politiques :

##### L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

#### 2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d' « intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

**Cyberintimidation**

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

## STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

*Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.*

**Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.**

**Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<b>Formation du personnel enseignant et non enseignant sur les cercles proactifs.</b> 1 journée de formation	- Tout le personnel est formé sur l'approche réparatrice.	- Formateurs des écoles sécuritaires et bienveillantes. Membres du personnel participants.	11 octobre 2024
Formation SCP (Soutien au comportement positif)	Le personnel ciblé est formé.	- Formateurs des écoles sécuritaires et bienveillantes Membre du personnel participant	27 septembre 2024
Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles proactifs : les cercles relationnels, de check-in/check-out et les cercles excentriques.	Au moins 1 cercle par semaine	- Enseignant titulaire	Hebdomadaire
Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles de communication en salle de classe.	Au moins un cercle par mois	- Enseignant titulaire	Mensuel
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Harmoniser l'emploi des cercles proactifs au sein de l'école.</li> <li>➤ Cercles proactifs en lien avec les habiletés d'apprentissage et habitudes de travail (HAHT) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Utilisation du français oral -novembre;</li> </ul> </li> </ul>	Toutes les classes suivent le calendrier des cercles.	- Enseignant titulaire	Mensuel

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fiabilité décembre;</li> <li>○ Sens de l'organisation - janvier;</li> <li>○ Autonomie - février;</li> <li>○ Esprit de collaboration - mars;</li> <li>○ Sens de l'initiative - avril;</li> <li>○ Autorégulation - mai.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cercles proactifs harmonisés avec les valeurs de l'école : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Respect;</li> <li>○ Empathie;</li> <li>○ Sécurité;</li> <li>○ Politesse;</li> <li>○ Intégrité;</li> <li>○ Responsabilité;</li> <li>○ Engagement.</li> </ul> </li> <li>➤ Cercles proactifs en lien avec l'apprentissage : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Français;</li> <li>○ Mathématiques;</li> <li>○ Études sociales;</li> </ul> </li> </ul> <p>Etc.</p>			
<p>Faire la promotion des ateliers destinés aux parents</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutenir la diversité à l'école et à la maison</li> <li>➤ Intimidation Pratiques réparatrices</li> </ul>	<p>- Les parents de l'école sont informés des ateliers offerts.</p> <p>Nombre de parents participants.</p>	<p>- Direction</p>	<p>Selon le calendrier de formations dédiées aux parents</p>
<p><b>Priorité 2 de l'école :</b> D'ici juin 2025, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école en utilisant les cercles réactifs pour la gestion des conflits.</p>			
<p><b>Stratégies/Activités</b></p>	<p><b>Indicateurs/Résultats attendus</b></p>	<p><b>Personnes responsables</b></p>	<p><b>Échéancier</b></p>

Formation du personnel de l'école sur les cercles réactifs pour la gestion de conflits.	Tout le personnel est formé sur les cercles réactifs	Formation IIRP ou par le conseiller pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes	Novembre
Formation des élèves sur les cercles réparateurs en présentant la formule du cercle, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictive.	1 session d'enseignement explicite des cercles réactifs	Enseignants titulaires	Novembre
Formation du personnel sur le chemin de la paix.	Le personnel sait comment utiliser le chemin de la paix.	Conseiller pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes	Novembre
Formation des élèves sur le chemin de la paix en présentant la formule du chemin, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictive.	Tous les élèves ont eu l'occasion de pratiquer l'utilisation du chemin de la paix avec une situation fictive.	Enseignants titulaires	Novembre
<p><b>Communication à l'intention des parents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école;</li> <li>➤ Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école;</li> <li>➤ Envoie à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel (communication et calendrier mensuel);</li> </ul> <p>Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (<a href="#">voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles</a>).</p>		<p>Direction</p> <p>Direction</p> <p>Direction</p> <p>Direction</p>	<p>11 janvier</p> <p>1<sup>er</sup> décembre</p> <p>1<sup>er</sup> décembre</p>

## STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

**Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.**

**Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, chaque classe s'engagera dans les activités de prévention de l'intimidation.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de ressources ou de programmes visant la prévention de l'intimidation aux membres du personnel. Présentation de la plateforme Moozoom <a href="https://urls.fr/5zFJLZ">https://urls.fr/5zFJLZ</a></li> </ul>	Tout le personnel a vu la présentation Enfants Avertis lors de la journée pédagogique	Direction	1 septembre 2024
<ul style="list-style-type: none"> <li>Exploitation des leçons de la plateforme Moozoom : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création de comptes gratuits avec le courriel du Conseil;</li> </ul>           Pour les leçons, utiliser le lien suivant : <a href="https://urls.fr/5zFJLZ">https://urls.fr/5zFJLZ</a></li> </ul>	Tous les enseignants ont des comptes et des groupes d'élèves actifs	Membres du personnel	Septembre
<ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignement de leçons sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle, l'autoprotection et la gestion des émotions avec le programme – Moozoom <a href="https://urls.fr/5zFJLZ">https://urls.fr/5zFJLZ</a></li> </ul>	Une leçon par semaine est donnée à tous les élèves de l'école	Enseignant d'éducation physique ou enseignant titulaire ou Éducatrice spécialisée de l'école	Septembre à juin
<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation des ateliers : Ma Culture dans le ResPAIX</li> </ul> De la 5 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année	Les élèves participeront ateliers	Équipe en santé mentale	Janvier 2024

<ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignement explicite des HAHT  <a href="https://guidedehaht.weebly.com/Guide_HAHT_Au_propre_OneDrive_(sharepoint.com)">https://guidedehaht.weebly.com/Guide HAHT Au propre – OneDrive (sharepoint.com)</a> </li> </ul>	<p>Les enseignants enseignent explicitement les HAHT selon la planification annuelle de l'école.</p>	<p>Enseignants</p>	<p>Septembre à juin 2025</p>
<p><b>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation lors d'un rassemblement pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expliquer l'intimidation;</li> <li>➤ Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane;</li> <li>➤ Expliquer les différentes formes d'intimidation;</li> <li>➤ Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité;</li> <li>➤ Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation;</li> <li>➤ Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le Forms de l'école pour signaler les cas d'intimidation ou de violence);</li> </ul> </li> </ul>	<p>Tous les élèves visionnent le PowerPoint sur la prévention de l'intimidation</p>	<p>Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école</p>	<p>21 novembre</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves;</li> <li>➤ Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année.</li> </ul> <p><b>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du personnel sur les incidents violents lors de la journée pédagogique :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <a href="#">Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi;</a></li> <li>➤ Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail se trouve <a href="#">ici</a> et la directive administrative 4,32 <a href="#">ici</a>.</li> </ul> </li> <li>• Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école.</li> <li>• Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la <a href="#">NPP 144</a>.</li> <li>• Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager</li> </ul>	<p>Tout le personnel est formé sur les incidents violents</p> <p>0,5 journée pour une rencontre d'équipe pour la rédaction du PPIMI de l'école</p> <p>Le plan de prévention validé et prêt à être publié</p>	<p>Direction</p> <p>Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école</p> <p>La direction</p> <p>La direction</p> <p>La direction</p>	<p>24 octobre</p> <p>Octobre - novembre</p> <p>25 novembre</p> <p>1 décembre</p> <p>1 décembre</p>
---	--	---	--



<p>Les parents et les tuteurs apprendront les différences entre les comportements d'intimidation et les conflits quotidiens en évaluant une étude de cas animée. Ils apprendront des stratégies de prévention pour réduire les risques d'intimidation et comment intervenir si cela se produit.</p> <p>Café-connect : Présentation des pratiques réparatrices aux parents de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année.</p>			<p>22 novembre : Mat à la 6<sup>e</sup> année</p>
--	--	--	---

### **Développer les compétences pour les relations saines**

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

- **Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socio émotionnelles, de la résolution de conflits, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l'enseignement :**
  - Déterminer les ressources disponibles portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, les menaces, les conflits, la violence physique, l'intimidation verbale, physique et électronique qui se rapportent aux cours enseignés;
  - Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation;
  - Planifier des leçons en lien avec les thèmes des émotions, des relations saines, les conflits, la violence physique et les différentes formes d'intimidation en salle de classe;
  - Création d'un coin calme en salle de classe ou dans l'école afin de favoriser l'autorégulation;
  - Enseignement et modélisation explicite des outils, fiches et techniques favorisant l'autorégulation;
  - Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des pratiques réparatrices en salle de classe et à la récréation;
  - Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des cercles de communication proactifs, des cercles de la parole et des cercles éducatifs;
  - Enseigner, modéliser et encourager la pratique des cercles excentriques en salle de classe pour la résolution de problèmes, la recherche de solution communautaire;

- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi de la méthode du « chemin de la paix » pour la résolution de conflits autonomes et ponctuels en salle de classe et dans la cour d'école;
- Intégrer les concepts liés à la pleine conscience en salle de classe;
- Intégrer en salle de classe des occasions pour jouer à des jeux relationnels (p. ex., le vendredi après-midi);
- Faire l'achat de jeux relationnels;
- Faire l'achat de ressources et de livres.

### **Participer à des initiatives portant sur :**

- **L'équité et l'inclusion :**

- Participation aux journées thématiques du Conseil;
  - Mettre sur pied un club scolaire faisant la promotion de l'inclusion, de la sécurité et du respect;
  - Déterminer les ressources disponibles en salle de classe ou disponibles à la bibliothèque de l'école portant sur l'équité et l'inclusion;
  - Participation à la journée ViaRose du Conseil.
  
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives des Premières Nations dans la planification de l'enseignement :
  - Lecture des traités à chaque lundi à la radio scolaire le matin;
  - Participation à la Semaine de reconnaissance des traités - première semaine du mois de novembre;
  - Prendre connaissance du Guide à l'intention des enseignantes et des enseignants : L'intégration des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit) dans l'enseignement situé dans le EAV;
  - Intégrer des livres des Premières Nations, métis et inuits au curriculum enseigner en salle de classe. Voir listes possibles sur le Teams : Je fais ma part;
  - Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel des Perspectives autochtones, Environnement et Construction identitaire (PEC);
  - Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
  - Former un membre du personnel comme conseiller culturel pour les questions des Premières Nations, Métis et Inuit dans l'école (maintenir le réseau vivant grâce à des formations, rencontre d'échange avec les CP et partenaires autochtones);
  - Faire un rappel pour l'auto-identification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l'inscription initiale ou à tout autre moment pendant l'année.

- Intégrer les principes de la pédagogie sensible à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement :
  - Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible à la culture;
  - Encourager la réflexion, les questions;
  - Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l'enseignement qui intègre les connaissances de l'élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l'enseignement et les expériences d'apprentissage en classe;
  - Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leur compétence culturelle et guider les élèves dans le développement d'une sensibilité culturelle);
  - Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;
  - Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves;
  - Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
  - Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;
  - Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soient accessibles à l'ensemble des apprenants;
  - Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;
  - Exploitez une variété de ressources en littérature, en arts, etc. qui incorporent les cultures des élèves;
  - Faire la promotion d'un leadership culturel partagé;
  - Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle).
- **Engagement et leadership des élèves :**
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves :
  - Assurer la mise en œuvre du conseil d'élève;
  - Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle.
- Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme :
  - Halloween;
  - Fêtes;
  - Saint-Valentin;
  - Carnaval;
  - Semaine de l'éducation;

- Semaine de la francophonie;
- Fête champêtre.
- Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles :
  - Club de soccer;
  - Club de la réussite;
  - Club robotique;
  - Brigadier scolaire;
  - Club de la santé;
  - Comité école saine;
  - Comité éco-école;
  - Comité social;
  - Club de lecture;
  - Club de maths;

**Priorité 2 de l'école :** L'école s'engage à participer aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation du 21 au 25 novembre 2024.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Participation aux <a href="#">activités</a> de la semaine de la prévention de l'intimidation du 21 au 25 novembre 2024.	Tous les élèves de l'école participent au moins à une activité parmi celles proposées dans le livret.	Enseignants titulaires	Novembre
Participation au concours <a href="#">ARTMONIE</a>  Sélectionner l'activité selon le cycle dans le guide des <a href="#">activités préalables</a> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Présentation des œuvres à l'ensemble de l'école;</b></li> <li>- <b>Sélection d'une œuvre par cycle.</b></li> </ul>	Au moins une œuvre par cycle est <a href="#">soumise</a> , selon les <a href="#">critères</a> établis par le concours.	Enseignants titulaires  Enseignants titulaires Vote par les membres du personnel La direction/enseignants titulaires	29 novembre  28 novembre 29 novembre

## STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

*L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.*

**Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.**

**Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;</li> <li>- Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe;</li> <li>- Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire;</li> <li>- Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles;</li> <li>- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>);</li> <li>- Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation;</li> <li>- Créer un environnement sécuritaire pour l'élève;</li> <li>- Créer un plan de sécurité de l'élève;</li> </ul> </li> </ul>			

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à la police.</li> <li>- Référer l'élève vers des organismes comme : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Jeunesse, j'écoute</a>;</li> <li>- <a href="#">Tel-jeunes</a>;</li> <li>- <a href="#">LGBTQ Youth LINE</a>;</li> <li>- <a href="#">Black Youth Helpline</a>;</li> </ul> </li> <li>➤ <a href="#">Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures)</a>.</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;</li> <li>- Offrir l'appui des travailleurs sociaux;</li> <li>- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);</li> <li>- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>);</li> <li>- Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation;</li> <li>- Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève;</li> <li>- Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école;</li> <li>- Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes;</li> <li>- Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats);</li> </ul> </li> </ul>	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe-école</p>	<p>Au besoin</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas;</li> <li>- Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire;</li> <li>- Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école;</li> <li>- Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève;</li> <li>- Intervention des travailleurs sociaux;</li> <li>- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);</li> <li>- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>);</li> <li>- Élaborer un plan d'intervention;</li> <li>- Élaborer <a href="#">un plan de soutien du comportement</a> (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);</li> <li>- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;</li> <li>- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;</li> <li>- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;</li> </ul> <p>Appel à la police.</p>			
<b>Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2025, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel</b>			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Utilisation de cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles pour la réparation et la réintégration.	- Affiches visibles avec les questions réparatrices.	Tout le personnel.	Septembre à juin

Utilisation du chemin de la paix ou des cercles réparateurs pour résoudre des conflits.	- Affiches visibles et accessibles du chemin de la paix.	Tout le personnel.	Septembre à juin
Interventions en fonction du tableau décisionnel de l'école. <a href="#">ProgressionEtTableauDécisionnel-GestionDesComportementsDesÉlèves-2023.pdf</a>		Tout le personnel.	Septembre à juin
Utilisation du registre des incidents de l'école pour consigner les écarts de conduite de la part des élèves afin d'intervenir de façon efficace.	Le registre des incidents de l'école est analysé par l'équipe pour intervenir efficacement.	Tout le personnel	Septembre à juin

### SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

<b>Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation</b>	<b>Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:</b></li> <li>➤ Aller voir un adulte de confiance.</li> <li>➤ Dénoncer les actes en utilisant : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le billet de signalement et la boîte de signalement de l'école</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :</b></li> <li>➤ Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler</li> </ul>	<p><b>Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :</b> Envoyer un courriel à  « <a href="mailto:eeronaldmarion@CSViamonde.ca">eeronaldmarion@CSViamonde.ca</a> »</p>

les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;

- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- Consigner les incidents dans le [registre des incidents](#) de l'école;
- Remplir le formulaire en ligne : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#);
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos [144](#) et [145](#) et les [Directives administratives no 3,204](#);
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;

Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#))

### **Après le signalement d'une situation d'intimidation :**

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
  - de ce qui s'est produit;
  - du préjudice subi par l'élève;
  - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
  - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
  - La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

### **Suspension et renvoi :**

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. [Directives administratives no 3,204-STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- **Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.**

## Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

### **Les membres du personnel :**

- Respecter le PPIMI de l'école;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;
- Participer au moyen de dénonciation;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

### ***Réactions possibles en cas d'intimidation :***

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

### **Les élèves :**

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;

- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

### ***Réactions possibles en cas d'intimidation :***

#### **Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :**

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... »;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide »;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

### **Les parents, tuteurs, tutrices :**

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le **code de conduite** de l'école;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2025;
- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école;
- Être à l'écoute de son enfant;
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
- Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;
- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;

- Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire
- Informer l'école si l'intimidation se poursuit;
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation;
- En cas d'incident grave, la directrice ou le directeur d'école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
- L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d'incident grave impliquant des élèves;
- En cas d'incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.

**Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :**

**Ressources d'éducation à l'attention des parents :**

- [Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation](#)
- [Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias \(habilomedias.ca\)](#)
- [Ressources sur la sécurité sur Internet – Ressources pour parents de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année - OPHEA](#)
- [ParentsCyberAvertis.ca](#)

**Je veux me renseigner sur les activités en ligne des enfants de...**

- [Enfants de 5–7 ans](#)
- [Enfants de 8–10 ans](#)
- [Jeunes de 11–12 ans](#)
- [Jeunes de 13–15 ans](#)
- [Parents partenaires en éducation](#)
- [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire \(gov.on.ca\) \(Le guide\)](#)
- [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme – Site Web](#)
- [Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents](#)
- [Écoles sécuritaires et accueillantes \(gov.on.ca\)](#)

- **Ateliers pour parents offerts par des organismes externes:**
  - **L'intimidation et le conflit Parent / Tuteur par Brave Éducation**  
**Atelier gratuit en ligne offert aux parents, tuteurs, tutrices des écoles Csviamonde : novembre 2024 : Maternelle à la 6<sup>e</sup> année à 19h**
  - **Parents, tutrices et tuteurs : Partenaires pour la prévention – Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école**
  - **Prévention de l'intimidation - Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école**

**La direction :**

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
  - Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
  - Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
  - Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
  - Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
  - Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
  - Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
  - Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
  - Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
  - Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
  - Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
  - Assurer les suivis;
  - Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
- Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.